

Auteurs :

Dr KONE Hamidou : Enseignant-Chercheur ; Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD), Yaoundé, Cameroun. hamid_kone@yahoo.fr

M. AGOGUE Dimitri Stève : Démographe au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Yaoundé Cameroun. agoguedimisteve@gmail.com

**THEME : DISPARITES INTERGENERATIONNELLES
D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES ET DECES
AU CAMEROUN : LE CAS DE BAFIA**

Introduction

Les systèmes d'état civil qui existent dans les pays d'Afrique au sud du Sahara aujourd'hui ont été hérités de la colonisation, et au fil des années, ils font l'objet d'une réadaptation progressive aux contextes desdits pays, sous l'initiative des gouvernements respectifs. Au Cameroun par exemple, l'ordonnance n°81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques, texte de référence en matière d'état civil du pays, a été modifiée et complétée par la loi n° 2011/011 du 6 mai 2011. Ainsi, les délais d'enregistrements des naissances et des décès ont été prolongés de 30 à 90 jours, et des sanctions ont été prévues contre tout contrevenant. En outre, le cadre institutionnel a été renforcé avec la création du Bureau National de l'Etat civil (BUNEC), dans le but d'optimiser le fonctionnement du système. Malgré ces initiatives mises en œuvres par les politiques, la question du faible enregistrement des faits d'état civil demeure non résolue, les taux de couverture par le système d'état civil reste insignifiant ; et le problème est plus accentué en ce qui concerne les décès. Ainsi, il importe que des réflexions structurées soient menées afin de rechercher des solutions adaptées.

Cependant, les études empiriques s'intéressant à la question ne sont pas légion. Celles qui existent s'intéressent essentiellement au cas des naissances, et mettent l'accent sur les facteurs explicatifs en adoptant une approche holistique qui tend à synthétiser les effets des facteurs mobilisés. Très peu en effet optent pour une approche spécifique qui invite à se focaliser sur un facteur particulier permettant ainsi de faire une analyse plus approfondi des mécanismes par lesquels celui-ci agit sur l'enregistrement des faits à l'état civil. Pourtant, du point de vue heuristique, cette dernière approche pourrait bien s'avérer plus productive (TCHANGO NGALE et MAGNE : 2015).

D'après l'INS (2015) dans son rapport de la MICS 5, les enfants de moins de 2 ans sont moins enregistrés à l'état civil (58,4%) que ceux d'un âge compris entre 2 et 4 ans (63,5%). Par ailleurs, d'après les résultats d'une étude réalisée en 2017 dans la ville de Bafia par l'IFORD¹, il s'est avéré que les faits d'état civil des personnes les plus âgées étaient mieux déclarés que ceux des plus jeunes. En effet, la proportion d'enregistrement des naissances à l'état civil était de 50,7% pour les individus de moins de cinq ans contre 88,2% pour ceux de 5-14 ans, et atteignait même 98,3% pour les 15-64 ans. En ce qui concerne les décès, la proportion d'enregistrement variait de 12,9% pour les individus de moins de 18 ans à 35,5% pour ceux de 18 ans et plus (IFORD, 2017). A ces statistiques s'ajoute le fait que certaines études empiriques ont pu vérifier l'influence de l'âge sur l'enregistrement des naissances à l'état civil (MASSIS MASSIS, 2018 ; ANGOS AVELIN, 2018 et SIMO SEPEWOU, 2018).

Ainsi, se pencher en particulier sur l'effet de l'âge sur l'enregistrement des faits d'état civil pourrait s'avérer intéressant pour faire avancer la connaissance dans ce domaine d'étude. Le présent article se propose alors d'analyser les disparités intergénérationnelles de l'enregistrement des naissances et des décès dans la ville de Bafia. Ce faisant, il essaye d'apporter des éléments de réponse à deux questions : quels sont les mécanismes par lesquels les groupes de générations agissent sur l'enregistrement des naissances et des décès dans la ville de Bafia ? Ces groupes de générations médient-ils par ailleurs les effets des autres variables socioculturelles et économiques sur les deux phénomènes ?

1. Point sur la revue de la littérature

1.1. Approches théoriques et études empiriques

Dans le monde en développement en général et au Cameroun en particulier, la majeure partie de la littérature existante sur l'état civil est constituée des rapports -d'études. Ils sont produits soit par les organisations du système des Nations Unies (principalement l'UNICEF et le FNUAP) ou d'autres Organisations Non gouvernementales (telles que GIZ, CIVIPOL etc.), soit par les gouvernements des pays, appuyés par ces différentes organisations. Lesdits rapports s'accordent généralement sur les faibles niveaux d'enregistrement des naissances et surtout des décès à l'état civil, et ils en attribuent les principales causes à la faiblesse de l'offre de service d'état civil dans ces pays due à un manque de volonté politique, mais aussi

¹ Cf IFORD (2018), Enregistrement des faits d'état civil : causes et conséquences dans la ville de Bafia, Rapport d'enquête, 234p.

au manque de ressources matérielles, financières et humaines. A ces facteurs vient également s'ajouter l'existence des barrières culturelles (Nations Unies, 2000, 2012 ; MI/SP/D/ACR (NIGER), 2016 ; BUNEC, 2016 ; GIZ, 2019).

Cependant, les études empiriques approfondies pouvant permettre de formuler et de vérifier des hypothèses solides dans le but de clarifier cette question de faible enregistrement des faits à l'état civil, sont assez rares. Quelques travaux comme ceux de DIOP (1990) et de CANTRELLE (1996) se sont intéressés aux données d'état civil notamment ceux de la mortalité ; mais ces derniers étaient moins préoccupés par le faible enregistrement des décès à l'état civil que par le phénomène de mortalité en lui-même. D'autres travaux qui se sont réellement attaqués à la question de l'enregistrement des faits à l'état civil, se sont intéressés séparément au cas des naissances ou à celui des décès, mais rarement aux deux à la fois. Il s'agit notamment des auteurs tels que KELODJOUÉ (1996), LY (2009), MANSOR (2014), MASSIS MASSIS (2018), ANGOS AVELIN (2018), SIMO SEPEWOU (2018) et ABI ABALO (2018). Ces auteurs se sont appuyés globalement sur deux principaux types d'approches pour appréhender le phénomène d'enregistrement des faits à l'état civil ; il s'agit de l'approche basée sur l'offre et de celle basée sur la demande.

L'approche basée sur l'offre se fonde sur la disponibilité des services d'état civil. L'idée soutenue est que le non enregistrement des faits d'état civil dans les pays en développement est la conséquence d'une offre limitée de services d'état civil tant du point de vue quantitatif (disponibilité des ressources humaines, matérielles et infrastructurelles) que qualitatif (qualification du personnel, lourdeur administrative, contraintes législatives et réglementaire, etc.). Cette approche met donc l'accent sur les dysfonctionnements et les insuffisances du système d'état civil.

Les Nations Unies² ont relevé à ce propos le faible crédit accordé au système d'état civil dans les pays en développement. Lequel se traduit entre autres par un manque d'engagement politique, une absence de mécanisme de financement clair dudit système, une insuffisance voire même une absence de budget consacré à l'état civil, des ressources humaines et moyens logistiques réduits ou quasi-inexistants. Par ailleurs, l'association entre le milieu de résidence et le risque de non enregistrement des naissances a été vérifiée dans la commune de Bafia (MASSIS MASSIS, 2018), dans les régions de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest Cameroun

² Nations Unies (2012), Réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique, Deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, Plan régional à moyen terme 2010-2015, 44p.

(ANGOS AVELIN, 2018), au Cameroun en général (SIMO SEPEWOU, 2018), au Togo (ABI, 2018), au Sénégal (MANSOR, 2014) et en Côte d'Ivoire (LY, 2009). Ces études ont en effet montré que le risque de non enregistrement des enfants à l'état civil est plus prononcé en zone rurale qu'en zone urbaine. Les auteurs s'accordent sur le fait qu'une telle situation pourrait s'expliquer par la faible dotation des milieux ruraux en infrastructures et matériels modernes de logistique d'état civil par rapport au milieu urbain. Ceci montre en fait l'important rôle que pourrait jouer une offre satisfaisante et équilibrée des services d'état civil dans l'amélioration de l'enregistrement des faits.

L'approche basée sur la demande quant à elle prend en compte les comportements et attitudes des populations demandeuses des services d'état civil, et permet de mettre en relation l'enregistrement des faits d'état civil et les réalités sociales des individus. Elle repose sur l'idée que la performance du système d'enregistrement des faits d'état civil, et notamment les naissances et les décès, est selon certaines considérations, fonction des réactions des individus ou des groupes sociaux vis-à-vis de ces phénomènes. Lesquelles réactions peuvent à leur tour être déterminées par un certain nombre de facteurs. D'où la déclinaison de cette approche en trois dimensions : une dimension sociodémographique, une dimension socioculturelle et une dimension socioéconomique.

Du point de vue sociodémographique, il s'avère que le profil démographique des individus peut constituer un facteur de motivation par rapport à l'enregistrements des faits à l'état civil. Ainsi, l'étude réalisée par l'IFORD en 2017 à Bafia montre que les décès des personnes qui ont été mariées sont significativement plus enregistrés par rapport à ceux des personnes non mariées avant leur décès. Elle montre également que plus les individus sont âgés dans la commune de Bafia et mieux les décès sont enregistrés. En ce qui concerne les naissances, l'UNICEF³ a souligné que les facteurs qui expliquent le non enregistrement des enfants à l'état civil sont principalement de deux ordres, à savoir les facteurs en rapport avec les parents de l'enfant (le sexe du déclarant, l'âge et le statut matrimonial des parents ou du moins, de la mère et le lieu d'accouchement) et les facteurs relatifs à l'enfant lui-même (son sexe, son âge et son lien de parenté avec le chef de ménage). La littérature conforte ce point de vue car en effet, l'influence positive de l'âge de l'enfant sur l'enregistrement de la naissance à l'état civil a été mise en évidence non seulement dans la commune de Bafia (MASSIS MASSIS, 2018), dans les régions de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest du Cameroun (ANGOS AVELIN, 2018)

3 Unicef (2013), Un droit à chaque enfant à sa naissance : inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances ; New York ; 44p.

mais aussi dans l'ensemble du Cameroun en général (SIMO SEPEWOU, 2018). Il en est de même que l'effet du statut matrimonial de la mère montrant que les enfants dont les mères ne sont pas en couple ont moins de chance d'être enregistrés à l'état civil que ceux dont les mères le sont (MASSIS MASSIS 2018). Par ailleurs, en Côte d'Ivoire et au Cameroun comme le montrent respectivement LY (2009) et SIMO SEPEWOU (2018) concernant le lien de parenté, les enfants du chef de ménage ont plus de chance d'être enregistrés à l'état civil que ceux qui sont seulement apparentés au chef de ménage. Quant aux enfants non apparentés au chefs de ménage, ils ont moins de chance d'être enregistrés que les enfants apparentés au chef de ménage.

Quant à la dimension socioculturelle de l'approche basée sur la demande, elle prend en compte les effets que les mœurs, les perceptions et représentations sociales ayant trait à l'état civil peuvent exercer sur l'enregistrement des faits. Elle pose alors le problème de l'accessibilité culturelle à l'enregistrement des faits d'état civil. Elle repose sur l'idée selon laquelle la culture est le socle autour duquel s'articule le déterminisme social du comportement humain et reste spécifique à chaque groupe social.

Selon Emile Durkheim (1894), le social détermine les comportements individuels retraduits en faits sociaux parce qu'il exerce des contraintes sur eux. Le groupe socioculturel avec ses normes et lois, ses coutumes et mythes, appelle ses membres à percevoir, sentir et vivre d'une certaine manière, qui lui est propre et qui trouve sa genèse et ses racines dans l'histoire et les cosmogonies du groupe. L'enregistrement des faits à l'état civil en tant que phénomène social est donc nécessairement orienté par la vision du monde dudit groupe, laquelle peut lui être favorable ou non. Comme l'indiquait KELODJOUÉ (1996), dans certains groupes socioculturels, il est de coutume de n'accorder qu'une légère importance à certains cas de décès tels que ceux d'enfants morts juste quelques temps après leur venue au monde, d'une personne décédée des suites de longues maladies ou de « sorcellerie ». Par ailleurs, les successions au sein des familles en milieu rural sont dans la majorité des cas décidées de manière consensuelle et non devant une juridiction moderne, qui exigerait alors un acte de décès du défunt et un acte de naissance des ayants droits prétendant à la succession. De ce point de vue, l'enregistrement des faits à l'état civil est de nos jours fonction des processus sociaux et des procédures juridiques et politiques d'identification, qui selon GOTMAN (2009) constituent autant de repérages culturels et de stratégies de contrôle de la place de l'être humain dans la société. Le milieu culturel dans lequel se meuvent les individus jouerait ainsi

un rôle majeur dans le processus d'amélioration du système d'état civil dans les pays en voie de développement.

Les travaux de KELODJOUÉ (1996) ont d'ailleurs montré que les principales causes du non enregistrement des décès à l'état civil dans la ville de Yaoundé restent surtout d'ordre socioculturel et administratif. Dans la commune de Bafia, l'association entre l'ethnie de la mère et l'enregistrement de la naissance a été vérifiée, les enfants des mères d'autres ethnies ayant moins de chance d'être enregistrés à l'état civil par rapport à ceux des mères bantou/pygmées. Cet état des choses serait dû d'une part à certaines pratiques culturelles liées à l'attribution du nom des enfants dans certaines ethnies, et d'autre part au fait que les ethnies minoritaires vivent le plus souvent retranchées dans des zones non suffisamment couvertes par les services d'état civil (MASSIS MASSIS, 2018). Pour ce qui est de la religion, ABI ABALO (2018) a mis en exergue son influence sur le phénomène au Togo. En effet, il s'est avéré que les enfants de mères animiste ou sans religion avaient moins de chance d'être enregistrés à l'état civil que ceux des mères chrétiennes (autres que catholique et protestantes).

Du point de vue socioéconomique en fin, l'approche basée sur la demande s'appuie sur la théorie du choix rationnel⁴. Selon cette théorie, un comportement est dit rationnel dès lors qu'il peut être modélisé au moyen du postulat d'optimisation du rapport coûts/bénéfices. Cette rationalité suppose donc que des individus mobilisent des ressources pour atteindre des objectifs très divers et souvent sous contraintes. Lorsque ces objectifs sont « substantiels⁵ », la maximisation est postulée : le calcul coût/bénéfice peut ainsi s'appliquer. Cependant, lorsque les objectifs sont « opérationnels » (c'est-à-dire, non monétaires), on se trouve dans des cas de rationalité limitée ou complexe.

En effet, la dimension socioéconomique met au premier plan les ressources économiques que les individus doivent mobiliser pour avoir accès à un bien ou à un service. Dans le cas présent, il s'agit de l'enregistrement et de l'obtention des actes d'état civil. L'un des principes de la théorie du choix rationnel veut que toute action des individus comporte des coûts et des bénéfices et que l'acteur social ait tendance à opter pour des lignes d'actions qui lui permettent de maximiser ses bénéfices. Or, en Afrique subsaharienne en général et au Cameroun en particulier comme l'a montré KELODJOUÉ (1996), les populations n'ont pas encore tout à fait intégré dans leurs mœurs courant l'enregistrement à l'état civil des

⁴ Cf. Meadwell, H. (2002). La théorie du choix rationnel et ses critiques. *Sociologie et sociétés*, 34 (1), 117–124. <https://doi.org/10.7202/009751ar>

⁵ C'est-à-dire, traduisibles monétairement.

événements qui surviennent dans leur vie. A leurs yeux, l'utilité d'une telle pratique n'est donc pas toujours justifiée. Par ailleurs, cette action nécessite des dépenses non négligeables dans un contexte de précarité économique, et elle ne se fait point sans investissement en termes de temps. Du point de vue de la théorie du choix rationnel et compte tenu du contexte, il est donc possible que les individus ne voient aucun bénéfice dans l'enregistrement de leurs événements à l'état civil.

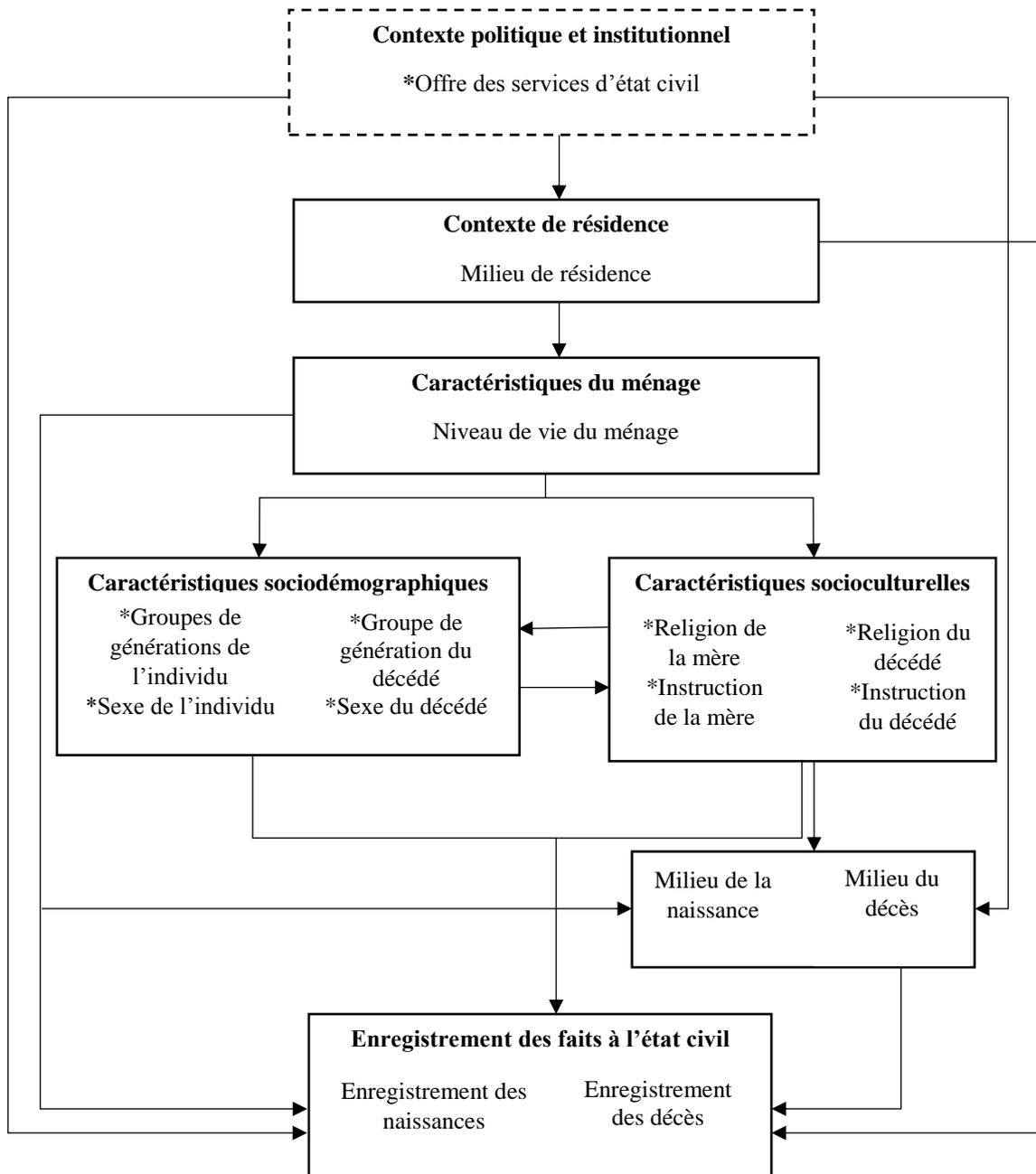
Ainsi, les motivations des individus à solliciter les services d'état civil peuvent être guidées par un choix rationnel qui agit en fonction de l'analyse du rapport entre les avantages et les coûts perçus du service sollicité. Cela étant, soulignons que l'accessibilité géographique peut également influencer l'enregistrement des faits à l'état civil. En effet, à supposer même effective la gratuité principielle de l'établissement des actes, la loi⁶ du Cameroun prévoit que la délivrance d'une copie, d'un extrait ou d'une fiche par les services publics compétents se fasse moyennant des frais relatifs au timbre et à la curatelle. Il y a donc une contrainte économique qu'il faut prendre en considération. Ainsi, dans un contexte de pauvreté, il se pourrait que, même sensibilisés par rapport à l'importance des actes d'état civil, l'enregistrement des faits à l'état civil ne puisse pas faire partie des priorités des individus. Ainsi, la quasi-totalité des études empiriques réalisées ont confirmé l'effet positif du niveau de vie sur l'enregistrement des naissances à l'état civil ; les naissances issues des ménages aisés ayant plus de chance d'être enregistrés par rapport à celle issues des ménages moins aisés ou pauvres (MASSIS MASSIS, 2018 ; ANGOS AVELIN, 2018 ; SIMO SEPEWOU, 2018 ; ABI ABALO, 2018).

Cette synthèse de la littérature révèle que la majorité des études récentes qui ont tenté de rendre compte de l'enregistrement des faits à l'état civil en Afrique subsaharienne en général et au Cameroun en particulier se sont intéressé uniquement au cas des naissances, et que très peu ont abordé le cas des décès. Le présent article se propose de se pencher sur les deux phénomènes, tout en se focalisant sur l'effet des groupes de génération. Il s'agira spécifiquement de mettre en évidence les mécanismes par lesquels l'âge, à travers les groupes de générations, exerce son influence sur les phénomènes en question d'une part, et de déterminer si les groupes de génération sont une variable intermédiaire des variables socioculturels et économiques.

⁶ Cf. Article 17, alinéa 4 de l'ordonnance n° 81/002 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques.

1.2. Cadre conceptuel

1.2.1. Schéma conceptuel



Le schéma conceptuel présenté ci-haut illustre les relations qui peuvent exister entre les différents concepts. Le contexte politique et institutionnel se rapporte à l'ensemble des orientations politiques et stratégiques, au dispositif légal et réglementaires, ainsi qu'à toute autre mesure gouvernementale, pouvant contribuer à améliorer le système d'enregistrement des faits d'état civil. Un tel contexte peut donc agir de manière directe sur l'enregistrement

des faits d'état civil en ce qu'il influe sur l'offre de services dans ce domaine. Cependant, son effet peut aussi être indirect et passer par d'autres facteurs macro-structurels comme le contexte de résidence ou des facteurs méso comme les caractéristiques socioculturelles et économiques du ménage.

Le contexte de résidence quant à lui se réfère au milieu habituel dans lequel vit l'individu, aux attributs dudit milieu tels que son niveau de développement socioéconomique, infrastructurel ; son niveau de « modernisation » pour ainsi dire. Du point de vue des facilités qu'il peut offrir ou non, ou encore des mœurs dont il peut être chargées, le milieu de résidence peut ainsi influencer de manière directe l'enregistrement des faits d'état civil, ou de manière indirecte via des facteurs tels que les caractéristiques du ménage.

Quant à ces caractéristiques du ménage, elles se rapportent entre autres au niveau d'aisance du ménage, à son pouvoir d'achat, ainsi qu'à ses facilités d'accès à divers services sociaux. Elles influencent directement l'enregistrement des faits d'état civil, et indirectement à travers les caractéristiques sociodémographiques et socioculturelles des individus. Ces dernières exercent une influence directe sur l'enregistrement en question, et sont les unes et les autres en interaction réciproque. Les premières (caractéristiques sociodémographiques) constituent le profil démographique des personnes et renvoient également aux différents traits qui participent à leur identification en tant qu'individu de la société. Elles sont susceptibles de constituer des sources de motivation ou de démotivation par rapport à l'enregistrement des faits à l'état civil. Quant aux secondes (caractéristiques socioculturelles), elles se présentent comme étant des éléments susceptibles de véhiculer des visions du monde et des représentations sociales particulières vis-à-vis des phénomènes à l'instar de l'enregistrement des faits d'état civil, et qui par ailleurs orientent les comportements des individus par rapport auxdits phénomènes, tout en en constituant des soubassements.

Le *milieu de naissance* et le *milieu du décès* permettent quant à elles de saisir le contexte dans lequel a eu lieu la naissance de l'individu ou son décès. Ces deux facteurs, ainsi que les caractéristiques sociodémographiques et celles socioculturelles médiatisent les effets de l'ensemble des autres facteurs sus-présentés.

A travers ce schéma conceptuel, la présente étude cherche à vérifier si oui ou non, la génération constitue une variable explicative de l'enregistrement des faits d'état civil. Nous présenterons tout d'abord les données et la méthodologie employée, avant d'en venir aux

principaux résultats auxquels les analyses ont abouti. Puis, nous procéderons à une discussion desdits résultats.

2. Méthodologie

2.1. Présentation de la source des données et des échantillons

Les données que nous utilisons dans cette étude proviennent de l'enquête réalisée par l'IFORD en 2017 dans la ville de Bafia avec pour thème : « Niveau d'enregistrement des faits d'état civil : causes et conséquences dans la ville de Bafia ». L'étude cible deux populations bien spécifiques à savoir les individus âgés de moins de 20 ans pour le cas de l'enregistrement des naissances, et les individus décédés au cours des 36 derniers mois précédant l'enquête, pour le cas de l'enregistrement des décès. La base de données de l'enregistrement des naissances compte 4001 individus tandis que celle de l'enregistrement des décès en compte 242.

L'étude mobilise ainsi deux variables dépendantes à savoir le statut d'enregistrement des naissances⁷ (présentant deux modalités : « naissance enregistrée » et « naissance non enregistrée ») et le statut d'enregistrement des décès (présentant elle aussi deux modalités : « décès enregistré » et « décès non enregistré »). Par ailleurs, qu'il s'agisse de l'enregistrement des naissances ou de celui des décès, la variable indépendante principale est la *génération* de l'individu. Elle présente deux modalités qui sont « 0-9ans » et « 10-19ans » pour le cas de l'enregistrement des naissances, et « moins de 50 ans » et « 50 ans et plus » pour le cas de l'enregistrement des décès. Les autres variables indépendantes retenues sont d'une part le *milieu de résidence*, le *niveau de vie du ménage*, le *niveau d'instruction de la mère*, la *religion de la mère*, le *sexe de l'individu* et son *milieu de naissance*, en ce qui concerne l'enregistrement des naissances, et d'autre part le *milieu de résidence*, le *niveau de vie du ménage*, le *niveau d'instruction du décédé*, la *religion du décédé*, le *sexe du décédé* et le *milieu du décès* pour ce qui est de l'enregistrement des décès.

Tableau 1 : Répartition des individus selon certaines de leurs caractéristiques

Caractéristiques	Effectifs	Pourcentages
Milieu de résidence		
Urbain	2482	61,91
Péri-urbain	1527	38,09
Niveau de vie du ménage		
Faible	1630	40,70
Moyen	802	20,02
Elevé	1573	39,28
Religion		
Catholique	1567	39,24
Protestant	1172	29,35
Musulman	753	18,86
Autres	501	12,55

⁷ Notons que dans la saisie de cet indicateur, il a d'abord été demandé si l'individu possédait un acte de naissance, et à ceux qui n'en possédaient pas, il a été demandé s'ils possédaient au moins un jugement supplétif. Ainsi, les individus classés dans la catégorie « naissance enregistrée » possèdent soit un acte de naissance, soit un jugement supplétif ; et ceux de la catégorie « naissance non enregistrée » n'en possèdent ni l'un ni l'autre.

Caractéristiques	Effectifs	Pourcentages
Sexe		
Masculin	2100	52,38
Féminin	1909	47,62
Instruction de la mère		
Sans niveau	633	16,71
Primaire	1358	35,85
Secondaire et plus	1797	47,44
Milieu de naissance		
Milieu hospitalier	3720	94,03
Hors milieu hospitalier	236	5,97
Groupe de génération		
0-9ans	2068	51,58
10-19ans	1941	48,42

Source : Exploitation des données de l'EECB⁸ 2017

D'après le tableau 1 ci-dessus, il ressort des données à notre disposition que les individus âgés de moins de 20 ans dans la commune de Bafia résident plus en milieu urbain (61,91) qu'en milieu péri-urbain (38,09). Dans cet échantillon, les sexes masculin (52,38) et féminin (47,62) sont presque équitablement représentés, et la religion dominante est le christianisme constitué des catholiques (39,24) et des protestants (29,35). Par ailleurs, dans ce sous-échantillon, les individus résidant dans des ménages de niveau moyen (20,02) sont les plus faiblement représentés par rapport à ceux des ménages de niveau faible (40,70) ou élevé (39,28). Il se trouve aussi que la majorité de ces individus ont des mères instruites, ayant un niveau soit primaire (35,85), soit secondaire et plus (47,44). De même, ils sont pour l'essentiel nés en milieu hospitalier (94,03). On voit en outre aussi qu'il existe un certain équilibre entre la génération des 0-9 ans (51,58) et les 10-19 ans (48,42).

Tableau 2 : Répartition des décès selon certaines de leurs caractéristiques

Caractéristiques	Effectifs	Pourcentages
Milieu de résidence		
Urbain	159	60,69
Péri-urbain	103	39,31
Niveau de vie du ménage		
Faible	128	48,85
Moyen	40	15,27
Elevé	94	35,88
Religion		
Catholique	92	35,94
Protestant	91	35,55
Musulman	44	17,19
Autres religions	29	11,33
Sexe du décédé		
Masculin	143	54,58

⁸ Enquête sur l'Enregistrement des faits d'Etat Civil dans la ville de Bafia (EECB)

Caractéristiques	Effectifs	Pourcentages
<i>Féminin</i>	119	45,42
Instruction du décédé		
<i>Sans niveau</i>	88	35,06
<i>Primaire</i>	73	29,08
<i>Secondaire et plus</i>	90	35,86
Milieu du décès		
<i>En Fosa</i>	155	59,62
<i>Hors Fosa</i>	105	40,38
Groupe de génération		
<i>Moins de 50 ans</i>	141	57,55
<i>50 ans et plus</i>	104	42,45

Source : Exploitation des données de l'EECB 2017

Le tableau 2 ci-dessus caractérise quant à lui le sous échantillon des décès. Il s'avère que ce dernier présente à plusieurs niveaux, des similitudes avec le premier sous-échantillon, notamment en ce qui concerne le milieu de résidence, la religion, le sexe des décédé et le niveau de vie de leur ménage. Par contre, il ressort que ce sont les décédés de niveau primaire (29,08) qui sont les moins représentés alors que ceux sans niveau (35,06) et ceux de niveau secondaire et plus (35,86) sont également représentés. Dans ce sous-échantillon, la différence entre les décès survenus en formation sanitaire (59,62) et ceux survenus en dehors (40,38) est suffisamment réduite. Il en est de même entre les décédés survenus dans la génération de moins de 50 ans (57,55) et ceux survenus dans la génération des 50 ans et plus (42,45).

2.2. Méthodes d'analyse

Dans l'optique d'évaluer l'effet de la génération sur l'enregistrement des naissances et des décès, deux principaux types d'analyses seront employées dans cette étude, à savoir l'analyse descriptive et de l'analyse explicative. Le choix de ces dernières a été essentiellement orienté par la nature catégorielle de l'ensemble des variables mobilisées.

L'analyse descriptive sera successivement *bivariée* et *trivariée*. Dans son aspect bivariée, elle permettra d'avoir une idée sur les associations entre les variables dépendantes (enregistrement des naissances et enregistrement des décès) et chacune des variables indépendantes. Dans son aspect trivariée, elle permettra de contrôler la relation entre les variables d'études et la génération (variable indépendante principale) par chacune des autres indépendantes (prises ici comme des variables de contrôle). Par ailleurs, la précision des associations entre les différentes variables sera mesurée par la statistique du Khi-deux, et à cette dernière sera associée une probabilité représentant la signification du test d'association. Le seuil retenu pour la signification des relations sera fixé à 5%.

En ce qui concerne l'analyse explicative, elle sera réalisée à partir de la régression logistique binaire. En effet, cette méthode permettra d'estimer la chance relative qu'aura un individu ou un décès d'être enregistré à l'état civil, du fait de son appartenance à un groupe donné et par rapport à un autre groupe dit de référence. Compte tenu de la nature dichotomique de nos variables d'étude et du fait que l'analyse a se fait au niveau individuel, cette méthode s'avère être la mieux adaptée pour atteindre les objectifs recherchés.

Si Y_1 est la variable dépendante « enregistrement des naissances à l'état civil » et que X_i désigne les variables indépendantes, alors on peut écrire :

$Y_1=1$ pour Oui (P) et $Y_2=0$ pour Non ($1-P$)

Le modèle de régression logistique sera donné par la formule suivante :

$$\text{Logit}(P) = \text{Log}\left(\frac{P}{1-P}\right) = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_k X_k + \varepsilon$$

Soit :

$$P = \frac{e^{\beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_k X_k + \varepsilon}}{1 + e^{\beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_k X_k + \varepsilon}}$$

Où :

- X_j est la valeur de chacune des j variables explicatives, j allant de 1 à k .
- β_j est le coefficient qui mesure l'effet net de la variable (ou de la modalité) j sur la fréquence de l'événement considéré après ajustement sur toutes les autres. Le coefficient β_0 est une constante représentant l'ordonnée à l'origine.
- ε représente la variation aléatoire due à l'action des variables implicites agissant sur la variable à expliquer.

Il en va de même pour Y_2 , la variable dépendante « enregistrement des décès à l'état civil »

Pour l'interprétation des résultats, les logiciels statistiques fournissent une quantité appelée Odds ratio (OR) ou rapport des côtes, obtenue par l'exponentielle du coefficient de chaque variable-modalité (ou variable indicatrice de la modalité) issu de l'équation de régression. Ils s'interprètent par rapport à une modalité de référence pour laquelle $OR=1$.

Pour le cas de la présente étude, un OR inférieur à 1 signifie que par rapport aux individus de la modalité de référence de la variable concernée, ceux de la modalité en question ont OR fois ou $(1 - OR)\%$ moins de chance d'être enregistrés à l'état civil. Par contre, un OR supérieur à 1 indique que ces derniers ont OR fois plus de chance d'être enregistrés à l'état civil que ceux de la modalité de référence. Lorsque $OR = 1$, la chance d'être enregistré à l'état civil est identique entre les deux groupes d'individus.

Cet exemple d'interprétation est également valable pour le cas de l'enregistrement des décès à l'état civil.

3. Résultats

3.1. Résultats descriptifs

3.1.1. Cas de l'enregistrement des naissances

Au regard des différentes valeurs du Khi-deux obtenues et de leur significativité (Cf. tableau 3), il apparaît qu'au niveau bivariée, la génération est statistiquement associée à l'enregistrement des naissances à l'état civil au seuil de 1%, les plus jeunes étant moins enregistrés que les plus âgés. De la même manière, l'ensemble des autres variables (les variables de contrôle) sont, au niveau bivariée, significativement associées au phénomène étudié, à la différence du sexe de l'individu, dont la valeur du Khi-deux est non significative, même au seuil de 10%.

Tableau 3 : Associations entre l'enregistrement des naissances les variables indépendantes

Variables	Khi2 et significativité
Variable indépendante principale	
Groupes de générations	516,210 ***
Variables de contrôle	
Religion	20,090 ***
Milieu de résidence	9,030 ***
Niveau de vie du ménage	94,940 ***
Instruction de la mère	73,519 ***
Sexe de l'individu	0,204 ns
Milieu de la naissance	9,717 ***

En ce qui concerne l'analyse trivariée, il en ressort que quelle que soit la variable de contrôle utilisée (y compris le sexe de l'individu) l'association entre l'enregistrement des naissances à l'état civil et la génération demeure significative au seuil de 1%. En effet, les proportions d'enregistrement des naissances sont à chaque fois largement supérieures dans la génération des 10-19 ans (où elles sont maintenues à un niveau au moins au-delà de 90%) que dans celle des 0-9 ans.

Tableau 4 : Contrôle de l'association entre l'enregistrement des naissances et la génération

Variables de contrôle	Modalités	génération		Khi2 et significativité
		0-9 ans	10-19 ans	
<i>Sexe</i>	Masculin	68,3%	96,2%	272,830 ***
	Féminin	68,0%	95,8%	241,710 ***
<i>Milieu de résidence</i>	Urbain	70,5%	96,7%	299,683 ***
	Péri-urbain	64,3%	95,0%	216,695 ***
<i>Milieu de naissance</i>	En Fosa	68,9%	96,4%	45,545 ***
	Hors Fosa	56,3%	91,5%	35,840 ***
<i>Religion</i>	Catholique	68,9%	96,4%	201,310 ***
	Protestant	71,4%	96,3%	133,848 ***
	Musulman	68,9%	95,3%	81,617 ***
	Autres religions	57,6%	95,3%	92,239 ***
<i>Instruction de la mère</i>	Sans niveau	54,4%	93,2%	101,694 ***
	primaire	70,0%	95,2%	152,346 ***
	Secondaire et plus	71,4%	97,7%	220,653 ***
<i>Niveau de vie du ménage</i>	Faible	60,2%	93,5%	242,455 ***
	Moyen	64,5%	94,5%	108,040 ***
	Elevé	78,7%	99,4%	167,116 ***

Source : Exploitation des données de l'EECB 2017

3.1.2. Cas de l'enregistrement des décès

Tout comme dans le cas de l'enregistrement des naissances, l'analyse bivariée révèle que la génération est statistiquement associée à l'enregistrement des décès à l'état civil au seuil de 1%, les décès des plus de 20 ans étant plus enregistrés par rapport à ceux des moins de 20 ans. Cependant, concernant les autres variables (variables de contrôle), seuls le milieu de résidence du décédé, le niveau de vie de son ménage ainsi que son niveau d'instruction s'avèrent significativement associés à l'enregistrement de son décès et au seuil de 1% également. L'association entre autres variables (le sexe du décédé, sa religion ainsi que le milieu de son décès) et le phénomène est non significatif, même au seuil de 10%.

Tableau 5 : Associations entre l'enregistrement du décès et les variables indépendantes

Variables	Khi2 et significativité
Variable indépendante principale	
Groupes de générations	11,340 ***
Variables de contrôle	
Religion	5,116 ns
Milieu de résidence	9,680 ***
Niveau de vie du ménage	30,493 ***
Sexe du décédé	1,788 ns
Instruction du décédé	22,134 ***
Milieu du décès	0,908 ns

Source : Exploitation des données de l'EECB 2017

Comme l'illustre le tableau 6 ci-dessous, l'association statistiquement significative entre l'enregistrement des décès à l'état civil et la génération demeure même après le contrôle des différentes variables indépendantes.

Tableau 6 : Contrôle de l'association entre l'enregistrement des décès et la génération

Variables de contrôle	Modalités	Groupes de générations		Khi2 et significativité
		Moins de 50 ans	50 ans et plus	
Sexe	Masculin	16,5%	43,2%	9,508 ***
	Féminin	27,8%	41,7%	1,602 ns
Religion du décédé	Catholique	20,4%	39,3%	2,466 ns
	Protestant	25,0%	48,8%	4,910 **
	Musulman	20,8%	40,0%	0,862 ns
	Autres religions	5,9%	25,0%	0,508 ns
Milieu de résidence	Urbain	28,9%	48,3%	4,697 **
	Péri-urbain	8,9%	32,4%	6,420 **
Instruction du décédé	Sans niveau	5,9%	23,3%	3,825 **
	Primaire	12,0%	48,6%	7,385 ***
	Secondaire et plus	37,7%	63,6%	3,414 *
Niveau de vie du ménage	Faible	10,7%	20,0%	1,198 ns
	Moyen	11,8%	52,6%	5,029 **
	Elevé	40,4%	63,6%	3,301 *
Milieu du décès	En fosa	25,0%	42,6%	3,807 *
	Hors fosa	15,5%	42,1%	7,103 ***

Source : Exploitation des données de l'EECB 2017

3.2. Résultats explicatifs

3.2.1. Génération et enregistrement des naissances à l'état civil

L'évaluation des effets nets de la génération sur l'enregistrement des naissances à l'état civil à travers le contrôle des effets des autres variables indépendantes montre que, toute chose égale par ailleurs, cette variable détermine significativement le phénomène au seuil de 1%. En effet, les individus âgés de 10-19 ans ont 12,13 fois plus de chance d'être enregistrés à l'état civil, comparativement à ceux qui sont âgés de 0-9 ans.

En ce qui concerne les autres variables indépendantes, le niveau de vie du ménage, la religion de l'individu et le niveau d'instruction de la mère influencent également le phénomène étudié au seuil de 1%. Le modèle saturé révèle que les individus résidant dans des ménages de niveau élevé ont 2,53 fois plus de chance d'être enregistrés à l'état civil par rapport à ceux qui résident dans des ménages de niveau faible. Quant aux individus de religion « autres », ils ont 33% moins de chance d'être enregistrés à l'état civil que les catholiques. Par ailleurs, les individus dont les mères sont sans niveau d'instruction ont 49% moins de chance d'être enregistrés par rapport à ceux qui ont des mères de niveau d'instruction secondaire ou plus. Avant la prise en compte du niveau de vie, le milieu de résidence influençait le phénomène au seuil de 1%, les individus résidant en milieu péri-urbain avaient 30% moins de chance que ceux résidant en milieu urbain, d'être enregistrés à l'état civil. En outre, si l'on augmente le seuil de significativité jusqu'à 10%, le milieu de naissance devient un déterminant du phénomène, et les individus nés hors formation sanitaire ont alors 29% moins de chance que ceux nés en formation sanitaire.

Tableau 7 : Effets bruts et nets (coeff) des variables indépendantes sur l'enregistrement des naissances à l'état civil

Variables indépendantes	Effet brut	Effets nets						
	M0	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7
Génération	***	***	***	***	***	***	***	***
0-9 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
10-19 ans	2.424***	2.477***	2.490***	2.514***	2.512***	2.492***	2.492***	2.495***
Milieu de résidence	***		***	ns	ns	ns	ns	ns
Urbain	Réf		Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Péri-urbain	-0.252***		-0.357***	-0.090 ^{ns}	-0.106 ^{ns}	-0.143 ^{ns}	-0.143 ^{ns}	-0.145 ^{ns}
Niveau de vie du ménage	***			***	***	***	***	***
Faible	Réf			Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Moyen	0.206**			0.219*	0.205*	0.137 ^{ns}	0.138 ^{ns}	0.129 ^{ns}
Elevé	0.939***			1.012***	1.000***	0.941***	0.944***	0.926***
Religion	***				***	***	***	***
catholique	Réf				Réf	Réf	Réf	Réf
protestant	0.124 ^{ns}				0.109 ^{ns}	0.116 ^{ns}	0.116 ^{ns}	0.117 ^{ns}
musulman	-0.103 ^{ns}				-0.061 ^{ns}	0.071 ^{ns}	0.071 ^{ns}	0.073 ^{ns}
autres religions	-0.440***				-0.413***	-0.388***	-0.388***	-0.403***
Instruction de la mère	***					***	***	***
Sans niveau	-0.829***					-0.684***	-0.684***	-0.664***
Primaire	-0.002 ^{ns}					Réf ^{ns}	0.002 ^{ns}	0.012 ^{ns}
Secodaire et plus	Réf					Réf	Réf	Réf
Sexe de l'individu	ns						ns	ns
Masculin	Réf						Réf	Réf
Féminin	-0.037 ^{ns}						-0.064 ^{ns}	-0.057 ^{ns}
Milieu de naissance	***							*
En formation sanitaire	Réf							Réf
Hors formation sanitaire	-0.489***							-0.345*
Khi-deux	0	584,36	595,67	686,8	700,14	716,27	716,75	719,94
Pseudo R2	0	15,32	15,62	18,04	18,47	19,61	19,63	19,83

^{ns} $p < 1$, * $p < 0.10$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Source : Exploitation des données de l'EECB 2017

3.2.2. Génération et enregistrement des décès à l'état civil

A l'issu des différents modèles mis en œuvre, il s'avère au modèle saturé que la génération détermine, toute chose égale par ailleurs, l'enregistrement des décès à l'état civil au seuil de 1%. En effet, les décès des individus âgés de 50 et plus ont 4,7 fois plus de chance d'être enregistrés à l'état civil que ceux des individus âgés de moins de 50 ans.

Parmi les autres variables indépendantes, seulement deux influencent significativement le phénomène ; il s'agit du niveau de vie du ménage et du niveau d'instruction du décédé. Les décès survenus dans les ménages ayant un niveau de vie élevé ont 4,9 fois plus de chance d'être enregistrés à l'état civil que ceux survenus dans des ménages de niveau faible. Avant la prise en compte du niveau d'instruction du décédé dans le modèle, les décès des ménages de niveau moyen avaient plus de chance (2,4 fois plus) d'être enregistrés que ceux des ménages de niveau faible. Concernant précisément le niveau d'instruction, il s'avère que les décès des individus de niveau primaire et ceux des individus de niveau secondaire et plus ont respectivement 5 fois et 12,4 fois plus de chance d'être enregistrés à l'état civil par rapport à ceux des individus sans niveau d'instruction. En outre, pour ce qui est du milieu de résidence, les décès survenus en milieu péri-urbain avaient 60% moins de chance d'être enregistrés que ceux survenus en milieu urbain, avant la prise en compte du niveau de vie du ménage.

Tableau 8 : Effets bruts et nets (Coeff) des variables indépendantes sur l'enregistrement des décès à l'état civil

Variables indépendantes	Effet brut	Effets nets						
	M0	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7
Génération	***	***	***	***	***	***	***	***
Moins de 50 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
50 ans et plus	1.119***	1.119***	1.103***	1.155***	1.112***	1.517***	1.543***	1.547***
Milieu de résidence	***		***	ns	ns	ns	ns	ns
Urbain	Réf		Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Péri-urbain	-0.934***		-0.913***	-0.563 ^{ns}	-0.401 ^{ns}	-0.560 ^{ns}	-0.611 ^{ns}	-0.612 ^{ns}
Niveau de vie du ménage	***			***	***	***	***	***
Faible	Réf			Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Moyen	1.131**			0.872*	0.907*	0.866*	0.756 ^{ns}	0.765 ^{ns}
Elevé	1.825***			1.718***	1.764***	1.717***	1.593***	1.583***
Religion	ns				ns	ns	ns	ns
catholique	Réf				Réf	Réf	Réf	Réf
protestant	0.461 ^{ns}				0.257 ^{ns}	0.386 ^{ns}	0.330 ^{ns}	0.324 ^{ns}
musulman	0.018 ^{ns}				0.011 ^{ns}	0.412 ^{ns}	0.388 ^{ns}	0.390 ^{ns}
autres religions	-1.040 ^{ns}				-1.055 ^{ns}	-0.536 ^{ns}	-0.520 ^{ns}	-0.508 ^{ns}
Instruction du décédé	***					***	***	***
sans niveau	Réf					Réf	Réf	Réf
primaire	1.396***					1.513***	1.615***	1.613***
secondaire et +	1.865***					2.276***	2.516***	2.515***
Sexe du décédé	ns						*	*
Masculin	Réf						Réf	Réf
Féminin	0.458 ^{ns}						0.657*	0.661*
Milieu du décès	ns							ns
En formation sanitaire	Réf							Réf
Hors formation sanitaire	-0.302 ^{ns}							-0.087 ^{ns}
Khi-deux	0	13,97	21,75	44,17	48,2	72,99	76,04	76,1
Pseudo R2	0	5,17	8,05	16,35	17,84	27,01	28,14	28,16

^{ns} $p < 1$, * $p < 0.10$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Source : Exploitation des données de l'EECB 2017

4. Discussion des résultats et conclusion

Comme attendu, il s'avère que la génération détermine positivement l'enregistrement des naissances à l'état civil dans la commune de Bafia. Le fait que son effet soit resté significatif à 1%, du modèle M0 jusqu'au modèle saturé (M7), montre qu'elle agit de manière directe sur le phénomène. L'explication majeure à donner à cette action de la génération sur l'enregistrement des naissances réside dans la non appropriation ou encore l'appropriation inadéquate par les populations, du système global de l'état civil tel que proposé par les Nations Unies. En effet, les parents seraient plus préoccupés par l'enregistrement de la naissance de leur enfant comme moyen d'obtenir un service ponctuel et spécifique, utile à la progression sociale de ce dernier, que comme nécessité au fonctionnement du mécanisme social globale. De cette façon, l'enregistrement de l'enfant étant lié aux besoins sociaux de celui-ci, ces derniers à leur tour étant fonction de son âge, il va sans dire que les délais prévus par la réglementation sont difficilement respectés et les enregistrements sont plus tardifs.

Ainsi, l'intérêt d'enregistrer l'enfant à l'état civil n'est réellement perçu que lorsque celui-ci a atteint l'âge préscolaire (3 ans) ou encore lorsqu'il est en passe de présenter un examen ou en concours, car la validation des candidatures est tributaire, entre autres éléments, de la possession d'un acte de naissance. Le fait que les individus âgés de 10-19 ans aient plus de chance d'être enregistrés à l'état civil peut ainsi s'expliquer car les jeunes de cette génération sont plus exposés à la demande de services sociaux exigeant la présentation d'un acte de naissance (scolarisation, carte d'identité nationale, passeport etc.). Les faibles chances de se faire enregistrer à l'état civil qu'ont les individus de la génération des moins de 10 ans peuvent donc également s'expliquer par l'argument inverse. L'enregistrement des naissances à l'état civil dans cette communauté serait donc moins perçu comme un devoir citoyen comme l'envisage la loi, que comme une contrainte associée à l'accès à certains services sociaux.

Dans ce contexte, par ailleurs dit de pauvreté, enregistrer une naissance ou pas peut ainsi faire l'objet d'un choix à opérer de manière « rationnelle », suite à une analyse implicite ou explicite des coûts et bénéfices. En effet, la commune étudiée a une économie qui repose en bonne partie sur les aspects traditionnels tels l'agriculture, avec la culture du cacao et d'autres produits de rente. Dans un tel contexte, l'utilité de l'enregistrement des enfants à l'état civil pourrait ne pas être perçu par les populations. Par ailleurs, les parents doivent arbitrer au quotidien entre la satisfaction de plusieurs besoins, parmi lesquels des besoins fondamentaux tels que celui de la santé, de l'alimentation et du logement. Ces conditions pourraient justifier le fait que les individus vivant dans des ménages de niveau élevé aient 4,9 fois plus de chance d'être enregistrés à l'état civil par rapport à ceux dont les ménages sont de niveau faible.

Une intervention dans le but de promouvoir l'enregistrement des naissances à l'état civil dans la commune de Bafia devrait donc principalement être axée sur la sensibilisation des populations par rapport à l'importance du système d'état civil aussi bien par rapport leurs droits et devoir en tant que citoyen, que par rapport à une meilleure gestion de la société. Cette sensibilisation devrait par ailleurs s'associer à la promotion continue du développement de l'économie locale, dans le but d'augmenter le pouvoir d'achat des populations.

Concernant l'enregistrement des décès à l'état civil, les résultats montrent également que la génération influence directement le phénomène, toute chose égale par ailleurs. En effet, il s'est avéré que les décès des individus âgés de plus de 50 ans avaient plus de chance d'être enregistrés que ceux des individus de moins de 50 ans. Dans le contexte socioculturel africain, l'avancée en âge s'accompagne le plus souvent par une augmentation des responsabilités, notamment à travers la notabilité, la polygamie et la descendance nombreuse. Compte tenu des avancées contemporaines réalisées dans le système de gestion sociale, le décès d'une personne ayant un tel statut pourrait impliquer l'engagement des procédures juridiques notamment pour régler les questions relatives à l'héritage et au partage des biens entre les épouses et les enfants. Ce qui nécessiterait ainsi l'établissement d'un acte de décès. Ce résultat peut de ce point de vue se comprendre dans la mesure où les personnes âgées de 50 ans et plus sont plus susceptibles de se retrouver à des rangs sociaux similaires.

Si l'étude montre que la génération est un déterminant direct aussi bien en ce qui concerne l'enregistrement des naissances que celui des décès, elle montre aussi que cette variable ne médiatise pas l'effet des autres facteurs socioculturels et socioéconomiques tels que le niveau de vie du ménage, la religion ou l'éducation. Elle n'a eu aucun effet sur les relations entre ces différentes variables et les phénomènes étudiés.

La relation entre la génération et l'enregistrement des naissances et décès à l'état civil au Cameroun en général mérite d'être explorée davantage. La question de la disponibilité des données de qualité, surtout dans le cas des décès constitue un problème important qu'une fois résolu pourra ouvrir la porte à des analyses plus approfondies dans ce champ de recherche. Compte tenu du fait que l'enregistrement des faits d'état civil et plus particulièrement des décès (KELODOUE, 1996) n'est toujours pas suffisamment encré dans les mœurs des populations et que les barrières culturelles en constituent les principales raisons, les études combinant les aspects quantitatifs et qualitatifs seraient plus appropriées.

BIBLIOGRAPHIE

- DURKHEIM EMILE (1894), *Les règles de la méthode sociologique*, Puf, France, 143 p.
- KELODJOU S. (1996), *Essai d'utilisation des statistiques d'état civil et sanitaires dans l'analyse de la mortalité à Yaoundé, Les dossiers du CEPED N°43, Paris, France, 43p.*
- DIOP Ibrahima Lamine (1990), *Etude de la mortalité à Saint-Louis du Sénégal à partir des données d'état civil, Thèse de Doctorat de 3^e Cycle de démographie, Université Paris I – Panthéon – Sorbonne, Paris*
- MI/SP/D/ACR (NIGER) (2016), *Rapport final de l'évaluation globale du système de l'état civil nigérien sur la base des outils APAI-CVRS, 91p.*
- BUNEC (2016), *Rapport d'évaluation complémentaire du système d'enregistrement des faits d'état civil et de production des statistiques des faits d'état civil (CRVS) du Cameroun, 191p.*
- GIZ (2019), *Etat des lieux et diagnostic du système des statistiques d'état civil au Cameroun, 78p.*
- NATIONS UNIES (2000), *Manuel des systèmes d'enregistrements des faits d'état civil et de statistiques d'état civil et Elaboration d'un cadre juridique ; pp6.132p.*
- CANTRELLE Pierre (1996), *Mortalité et environnement*, In F. Gendreau, P. Gubry et J.Véron, *Population et environnement dans les pays du Sud*, Paris, Karthala et CEPED, pp 217-229.
- MASSIS MASSIS (2018), *Facteurs explicatifs du non enregistrement des naissances à l'état civil au Cameroun : cas de la ville de Bafia*, Mémoire de Master Professionnel en Démographie, IFORD, Université de Yaoundé II, 166p.
- ANGOS AVELIN (2018), *Les facteurs explicatifs du non enregistrement des enfants de 3 à 59 mois au Cameroun : cas des régions de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord et du Sud-Ouest*, Editions Universitaires Européennes.
- SIMO SEPEWOU (2018), *Influence du statut de la femme sur l'enregistrement à l'état civil des enfants de moins de 5 ans au Cameroun*, Mémoire de Master Professionnel en Démographie, IFORD, Université de Yaoundé II, 140p.
- ABI ABALO (2018), *Influence des caractéristiques du ménage sur l'enregistrement des naissances à l'état civil au Togo*, Mémoire de Master Professionnel en Démographie, IFORD, Université de Yaoundé II, 140p.
- MANSOR D. (2014), *Les disparités régionales du non enregistrement à l'état civil des enfants au Sénégal*, Mémoire de Master Professionnel en Démographie, IFORD, Université de Yaoundé II .147p.
- LY (2009), *Facteurs explicatifs du non enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire*, mémoire de Master Professionnel en Démographie, Université de Yaoundé II Soa, IFORD, 110p.
- INS (2015), *Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS5) 2014 Cameroun*, No. Rapport final, 504 p.

- TCHANGO, G.A. et MAGNE, A.M. (2015) « Violences basées sur le genre au Cameroun. Analyse spatiale, facteurs de risque et lien avec le contrôle conjugal », Communication retenue pour une présentation de Poster à la 7ème Conférence Africaine sur la Population, Johannesburg, Afrique du Sud.